An aerial photograph of a village nestled in a valley. The village features a central cluster of buildings with terracotta roofs, surrounded by green fields and scattered houses. The background is dominated by steep, forested hills under a clear blue sky. The text is overlaid on the upper portion of the image.

« Liste Pour Annot » notre programme

www.philippe-rigault.fr

Élections municipales 2014

Sommaire

Editorial de Philippe RIGAULT	3
1. Réhabiliter le bien-vivre ensemble à ANNOT	4
2. La démocratie locale Comment associer la population à la vie du village et du canton ?	5
3. L'intercommunalité ANNOT-ENTREVAUX Son rôle et son avenir.....	6
4. La santé Consolider l'offre de santé de proximité	6
5. Le développement économique Pour le maintien de l'emploi local et de la possibilité de « vivre au pays ».....	7
6. Les finances et la fiscalité Arrêter l'hémorragie	9
7. Le tourisme Pour un territoire attractif et des services de qualité	9
8. La culture Un besoin essentiel.....	10
9. La jeunesse et l'éducation Au cœur de nos préoccupations.....	11
10. Les sports et les loisirs Renouveler et améliorer les équipements.....	12
11. L'environnement Assurer notre qualité de vie.....	13
12. Valoriser le patrimoine Pour respecter notre Histoire	14
Conclusion	15

Éditorial de Philippe RIGAULT

Madame, Monsieur,

Notre village, depuis bientôt 10 ans, vit un déclin permanent : nous sommes tous les spectateurs de sa lente transformation en village-dortoir, des difficultés que rencontrent les commerçants et les artisans, de la disparition progressive des hébergements touristiques et de son corollaire, la baisse de la fréquentation touristique.

Beaucoup d'erreurs sont à l'origine de cette situation que je déplore. Mais la dégradation de celle-ci résulte aussi, et peut-être surtout, de l'inaction et du manque d'imagination de nos élus.

La liste « POUR ANNOT » que j'ai l'honneur de conduire veut se tourner résolument vers l'avenir, en donnant un nouveau cap à notre village.

Dans cette perspective, notre liste désire mener un programme volontariste pour préserver le cadre de vie, la qualité et l'offre de services, redonner des perspectives d'activité et d'emploi, et bien sûr, recréer les conditions d'un bien-vivre ensemble tant en ce qui concerne le fonctionnement démocratique des institutions locales, qu'au travers de la vie du village.

Nous avons élaboré un programme ambitieux, tout en restant dans des conditions raisonnables de faisabilité. Nous nous positionnons aussi d'emblée sur des projets structurants avec une vision à long terme.

Tous ces projets ont été débattus et présentés en réunions publiques depuis plus d'un an ; ils le seront encore d'ici la tenue du scrutin électoral, et nous tiendrons notre promesse de vous associer à nos travaux et de vous tenir informés de leur avancement.

Nous avons la volonté d'être à votre écoute et de travailler en toute transparence à l'avenir de notre village, qui doit tenir toute sa place au sein de l'intercommunalité.

J'espère que la lecture de ce programme vous apportera la preuve de notre engagement **POUR ANNOT**.

Bien à vous,



1. Réhabiliter le bien-vivre ensemble à ANNOT

La qualité de vie d'un village est le reflet d'une démocratie locale en bonne santé.

Si la qualité du service public et le sens de l'intérêt général sont la clé de voûte de la satisfaction des administrés, leur dégradation a des répercussions immédiates sur l'ambiance du village et sur la participation des habitants aux manifestations et événements qui se succèdent tout au long de l'année.

À ANNOT, nous déplorons depuis longtemps le manque d'attention pour le citoyen, qui n'est pas entendu sur ses attentes, ses réclamations ou encore ses propositions.

Où que l'on se tourne, les griefs formulés sont nombreux et parfois graves : absence de dialogue, refus du débat, comportement clanique et menaces en tout genre caractérisent un recul permanent des valeurs démocratiques.

Pourtant, nous avons fait des gestes pour proposer de partager informations et expériences, pour contribuer à une vision commune de l'avenir et tenter de relayer les besoins des habitants et des acteurs économiques : nous n'avons eu droit à aucune considération, ni sur nos propositions, ni sur nos remarques.

C'est pour remédier à cette situation que nous proposons de redonner une place au dialogue et à la concertation, et que nous nous engageons à mettre en œuvre une série d'actions concrètes.

Notre projet

Pour réhabiliter le débat public et encourager les Annotains à participer aux projets et au dialogue, nous souhaitons :

- Leur donner la parole dans le cadre de débats et de réunions publiques précédés d'explications sur les projets et les décisions importantes pour l'avenir du village.
- Consulter la population - y compris les personnes âgées et les jeunes - pour recueillir des avis, vérifier que l'information est suffisante, et que l'équipe municipale est en phase avec la population.
- Publier les informations de manière régulière et transparente (bulletins municipaux, communautaires et site internet).
- Donner la parole au public à l'issue des assemblées, et répondre aux questions posées, mais aussi aux questions écrites reçues avant la séance (ceci relèvera d'un règlement intérieur).
- Tenir des permanences régulières des élus pour la population, en mairie et à la Communauté de Communes.
- Associer des personnes qualifiées non membres du conseil municipal aux commissions municipales de travail, et faire en sorte que tous les quartiers, y compris Rouaine, soient représentés.
- Créer un guichet unique regroupant l'accueil de la mairie et l'accueil de l'intercommunalité pour améliorer l'efficacité du service au public.

Nous nous appuyerons, bien sûr, sur les textes existants et, en particulier, l'article L.2141-1 du Code général des collectivités territoriales : *« le droit des habitants de la commune à être informés des affaires de celle-ci et à être consultés sur les décisions qui les concernent, indissociable de la libre administration des collectivités territoriales, est un principe essentiel de la démocratie locale. Il s'exerce sans préjudice des*

dispositions en vigueur relatives notamment à la publicité des actes des autorités territoriales ainsi qu'à la liberté d'accès aux documents administratifs ».

Et l'article L.2143-2 : « le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués ».

2. La démocratie locale **Comment associer la population à la vie du village et du canton**

Dans ce domaine, les attentes sont déçues depuis longtemps : il y a pourtant de nombreuses et belles associations que nous voulons soutenir.

C'est au travers d'une véritable *Maison des Associations* qui doit voir le jour, avec des ressources et une aide concrète pour celles et ceux qui le souhaiteront, que nous renforcerons les associations locales.

Le système des aides financières devra être consolidé afin de ne négliger aucune initiative digne de soutien. À cette fin, les *conventions d'objectifs* seront généralisées : la culture, le sport, l'animation, la musique, la citoyenneté, l'entraide, l'action en faveur des jeunes et des personnes âgées, toutes ces initiatives de nos associations concourent à une vie harmonieuse au sein de notre village.

Ni la commune, ni l'intercommunalité n'ont vocation à se substituer aux associations : c'est de leur vitalité et de leur capacité d'initiative que découle la possibilité pour chacune et chacun de s'exprimer, comme la possibilité d'offrir beaucoup plus d'activités qu'au travers des seuls moyens dégagés par les budgets de la commune et de l'intercommunalité.

Ainsi, la vie du village sera rythmée par des animations, des événements sportifs, une offre de loisirs et une offre culturelle adaptés aux attentes des habitants, mais aussi à celles de nos visiteurs, que nous souhaitons accueillir de plus en plus nombreux dans les années qui viennent.

Au-delà du droit à l'information, c'est aussi la liberté d'expression qui devra être érigée en règle de base du dialogue, dans le respect et la considération de chacune et de chacun. De ce point de vue, tous les acteurs (associations, socio-professionnels, institutions locales, citoyens) seront sollicités, sans exclusive et sans parti pris.

Notre engagement portera ses fruits si nous sommes capables de dépasser les intérêts particuliers en nous mettant au service exclusif de l'intérêt général POUR ANNOT.

3. L'intercommunalité ANNOT-ENTREVAUX **Son rôle et son avenir**

L'avenir de notre territoire passe, sans aucun doute, par un élargissement de l'intercommunalité. Alors que le schéma de coopération intercommunale des Alpes-de-Haute-Provence a avalisé une fusion des Communautés de Communes du *Pays d'ENTREVAUX* et de *Terres de Lumière*, les communes et la Communauté de Communes du *Pays d'ENTREVAUX* ont toujours milité pour un élargissement vers les Alpes-Maritimes avec les Cantons de PUGET-THENIERS et GUILLAUMES.

La préfète a finalement renoncé à forcer la fusion, et nous nous trouvons dans une situation de statu quo, qui, pour autant, pas satisfaisante.

Notre projet

- Nous voulons donner la parole à la population pour qu'elle puisse enfin s'exprimer sur ce qu'elle estime être son bassin de vie.
- Si comme nous, elle estime que le bassin de vie des Annotains et des Entrevalais est intimement lié à celui de nos voisins immédiats des Alpes-Maritimes - comme le définissent la DATAR (en se basant sur l'offre de services) et l'ARS (en définissant la carte de santé) -, nous serons amenés à travailler avec les élus entrevalais sur un processus de fusion des deux Communautés de Communes du *pays d'ENTREVAUX* et de *Terres de Lumière*, avec la Communauté de Communes *Alpes d'Azur* réunissant les territoires de PUGET-THENIERS, GUILLAUMES, VILLARS-sur-Var et de l'ESTERON pour partie.
- En cas d'accord, nous demanderons, ensemble, que ce projet soit pris en compte dans les schémas de coopération intercommunale des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence, dont la révision doit intervenir dans l'année qui suit le renouvellement des conseils municipaux, soit entre mars 2014 et mars 2015.
- Dans cette grande intercommunalité de projet de près de 15 000 habitants (aujourd'hui 11 636 habitants (recensement 2010 de la population municipale), la gouvernance sera suffisamment large pour éviter toute querelle de clocher et permettre des travaux et des débats sereins, entièrement tournés vers l'intérêt général des populations. De surcroît, ce territoire disposera de moyens suffisants pour répondre aux besoins des habitants, tant pour les équipements, que pour les services publics, dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la culture, de l'emploi, du logement, sans oublier le cadre de vie et la préservation de l'environnement.

4. La santé **Consolider l'offre de santé de proximité**

Le Canton d'ANNOT est un Espace de Santé de Proximité (ESP) classé « fragile » par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le Schéma Régional d'Organisation des Soins (SROS), comme d'ailleurs tous les cantons voisins du nôtre : cela signifie qu'en raison du faible nombre de médecins généralistes, notre territoire est soumis à un risque de désertification médicale. Ce classement en ESP ouvre, par ailleurs, droit à d'importantes aides financières pour les communes et intercommunalités qui proposent des solutions adaptées (article L1434-7 du code de la santé publique).

Il faut consolider l'offre de soins en créant des conditions favorables à l'installation des praticiens pour toute la population. Le Conseil général des Alpes-de-Haute-Provence ne s'y est d'ailleurs pas trompé, en votant le 21 juin 2013, une aide à l'installation de médecins généralistes pour les Cantons de Seyne-les-Alpes, Saint-André-les-Alpes, ANNOT et Castellane.

Il faut également proposer des logements adaptés pour les personnes âgées.

Notre projet

- Acquérir le *Campus Platon* au meilleur prix pour y réaliser :
 - 2 niveaux d'appartements adaptés pour l'accueil de personnes âgées,
 - 2 niveaux de locaux mis à disposition des praticiens locaux qui souhaitent s'y installer, mais aussi réservés à l'administration, à l'accueil, et à l'animation du lieu qui restera ainsi ouvert sur l'extérieur.
- Pour mener à bien ce projet sur lequel nous travaillons depuis près de deux ans déjà, nous réaliserons les études de transformation des lieux dans les semaines qui suivront l'élection municipale afin d'être en mesure de présenter le projet au débat public, et d'engager dans l'été les dossiers de financement et plus particulièrement les demandes de subvention.
- Un compromis de vente sera proposé au propriétaire du campus, afin d'assurer la réussite du projet et d'éviter d'engager des frais hasardeux.
- Dès que le financement sera bouclé, les marchés de travaux seront lancés et les locaux mis en service en suivant.
- Ce projet est susceptible de bénéficier de plusieurs sources de financement : la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) allouée par le préfet chaque année, les aides de la Région, et de l'ARS pour la partie médicale.
- Nous n'omettons pas d'adresser des demandes de financement au conseil général qui devrait favoriser ce type de solution qui représente un bon compromis entre la maison de retraite médicalisée, onéreuse, et le domicile quand on ne peut plus y rester.

Il est regrettable que la municipalité sortante n'ait pas encore engagé un projet de ce type, le campus étant disponible depuis plusieurs années déjà.

Pour nous, en tout cas, ce projet sera prioritaire en raison du risque de désertification médicale, mais aussi parce que les personnes âgées du canton ne bénéficient d'aucune proposition d'hébergement adapté à leurs besoins.

5. Le développement économique

Pour le maintien de l'emploi local et de la possibilité de « vivre au pays »

Le lent déclin du village et de notre canton est avéré depuis de nombreuses années. Nous le constatons tous, dans l'aspect de notre village et lorsque nous pensons à nos proches et amis qui sont obligés, de plus en plus, de trouver du travail ailleurs.

Sur le plan de l'activité, rappelons :

- que l'*Hôtel Grac*, puis l'*Hôtel du Parc* et l'hôtel de *La Cigale* ont disparu depuis plusieurs années,

- que de nombreux meublés et gîtes ont disparu, même si deux ou trois chambres d'hôtes ont été créées,
- que plusieurs commerces ont fermé, et que ceux qui restent souffrent énormément,
- que des entreprises ont dû renoncer à s'installer ou à se développer (*BIO-Arômes* et *CLARANOR*, pour ne citer que ceux-là) par manque de soutien,
- que les artisans ne trouvent pas de locaux adaptés, alors que le *terrain Jambon* aurait pu servir à réaliser une zone artisanale à leur usage, au lieu d'en faire un énième lotissement,
- que le bâtiment de Colle Basse est à l'abandon,
- que le bâtiment colonial de Vérimande est à l'abandon,
- que le gîte d'étape prévu à l'étage de la crèche de Vérimande n'a pas été réalisé,
- que la *Respelido* ne fait l'objet d'aucun projet,
- que le projet d'auberge de jeunesse présenté par Claude TROIN pour la *maison BRUN*, en lien direct avec l'activité d'escalade et la mise en valeur des grès, a été rejeté au profit d'un musée des arts et traditions.

Notre projet

- Créer des conditions favorables au maintien et au développement des entreprises, dynamiser l'activité économique pour consolider l'emploi localement et, ainsi, permettre aux familles de vivre au village.
- Soutenir le commerce et l'artisanat par un projet de FISAC intercommunal (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) qui pourrait être organisé si les intéressés s'engagent à y participer.
- Proposer des zones d'activités dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols et de sa transformation en Plan Local d'Urbanisme (communal ou intercommunal). Certaines propriétés communales, pourraient être consacrées au développement d'activités, notamment dans le cadre d'un PRIDES (Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique Solidaire) soutenu par la Région.
- Développer le numérique dans le cadre du schéma départemental d'aménagement numérique du territoire des Alpes-de-Haute-Provence, avec le concours de la Région et du syndicat mixte PACA THD. Seule une volonté forte et une solidarité de tous les acteurs (intercommunalité, communes, entreprises, citoyens) permettra d'arracher notre territoire au risque d'être laissé pour compte.
- Privilégier l'innovation pour favoriser les métiers de l'environnement et de la montagne, préserver l'agriculture et l'élevage.
- Relancer véritablement la filière de la châtaigne, encourager les circuits courts, soutenir les initiatives et participer enfin activement aux travaux du conseil de développement et plus généralement aux travaux du Pays A3V.
- Susciter des partenariats avec le pays et les chambres consulaires. La réalisation d'études de besoins et d'opportunités doit, en effet, permettre de mesurer le potentiel de notre territoire et de planifier des investissements aidés.
- L'intercommunalité, - dont c'est la compétence statutaire - devra enfin jouer tout son rôle en la matière.

6. Les finances et la fiscalité

Arrêter l'hémorragie

Quand on consulte des sites spécialisés dans l'analyse des finances locales (PROXITI.info ou le site du Ministère des Finances), on ne peut que constater les mauvaises notes accumulées dans tous les domaines : fiscalité, dette, et dépenses par habitant.

Le constat pour ANNOT est le suivant :

- la dette : + 23,3 % en moyenne annuelle depuis 2008 ; la dette totale par habitant est de 2 446 euros, alors que la moyenne des communes de même structure démographique est de 610 euros par habitant,
- les dépenses totales par habitant se chiffrent à 2 527 euros (moyenne : 1 016 euros),
- la fiscalité : le prélèvement par habitant s'élève à 866 euros (moyenne : 296 euros).

Nous avons, par ailleurs, une illustration des difficultés financières de la commune à l'examen des comptes de 2012 détaillés par la délibération du conseil municipal du 1^{er} mars 2013. Une lecture attentive permet, en effet, de conclure à un déficit global de 203 365,78 euros, ce qui ne manque pas de nous inquiéter pour l'avenir.

Notre projet

- Faire toute la lumière sur la situation financière réelle et communiquer les chiffres et les perspectives à l'ensemble des Annotains.
- En tout état de cause, appliquer une politique de modération fiscale, consistant à ne pas augmenter la pression fiscale, voire favoriser une baisse des taux d'imposition.
- Déterminer, à partir des données réelles issues de l'analyse financière, les marges de manœuvre susceptibles de permettre d'alimenter notre projet et élaborer une prospective financière qui sera régulièrement mise à jour.
- Faire la chasse au gaspi systématique en remettant en question toutes les mauvaises décisions prises ces dernières années ;
- Restructurer la dette pour créer de nouvelles possibilités de financement.

7. Le tourisme

Pour un territoire attractif et des services de qualité

Le tourisme génère 35 milliards d'euros de recettes en France chaque année, et représente 2 millions d'emplois. À ANNOT et dans tout le canton, il faut inverser la courbe du déclin et reconsidérer le tourisme comme un facteur de développement économique, qui demande des efforts, certes, mais qui permettra de soutenir les commerces, les artisans et l'offre de services locaux.

Notre projet

- Utiliser tous les leviers de financement, dont ceux prévus au schéma régional de développement touristique 2012-2016.
- Redynamiser l'offre et diversifier les activités, notamment en créant une centrale de réservation, pour toutes les locations du canton.
- Favoriser la remise à niveau, mais aussi la création d'hébergements, encourager les loueurs à mettre en place des prestations d'accueil et d'hébergement de qualité.

- Faire la promotion des atouts d'ANNOT et des environs, ainsi que des produits des commerçants et artisans locaux.
- Requalifier la politique d'accueil et d'animation en offrant aux visiteurs le verre d'accueil accompagné de spécialités locales et de la remise d'une brochure d'informations générales : localisation, histoire, l'art du Haut-Pays, sites remarquables à visiter, distractions, chemins de randonnées, bref, mettre en valeur le canton.
- Assurer un véritable suivi de la saison touristique, tant à l'Office de Tourisme qu'auprès des visiteurs.
- Étudier un projet de soutien à l'hôtellerie locale.
- Développer des animations culturelles variées pour tous publics, ayant pour objectif d'amener la population à y participer grâce, entre autres, à des tarifs attractifs.
- Valoriser les activités sportives, au travers des professionnels et des associations (sports d'eau vive, escalade, équitation, VTT, randonnées, ...), créer un accrobranche, doter la piscine d'un véritable bassin de natation.
- Relier tous les villages aux alentours par un sentier balisé, avec des arrêts programmés comprenant hébergement et repas et développer la randonnée accompagnée.
- Reprendre le contrôle du *Village Vacances*.

8. La culture

Un besoin essentiel

La culture est le produit du travail des hommes et de leur vie collective, et elle exprime, à travers l'Histoire, tout à la fois une recherche de sens et l'affirmation d'une identité, la nécessité d'introduire de la beauté dans la réalité quotidienne, et la volonté de dépasser les aléas de la condition humaine. En ce sens, la culture n'est jamais une question superflue ou secondaire. C'est la raison pour laquelle, nous y attachons la plus grande attention.

Nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'opérer une discrimination entre culture de masse et « grande culture ». A nos yeux, une bonne politique culturelle doit permettre de concilier expression et compréhension, loisirs et éducation, création, plaisir et apprentissage.

Au fil des années, la capacité d'initiative des associations a été découragée par l'équipe municipale sortante, non seulement en raison du manque de soutien - notamment financier -, mais également par indifférence et absence manifeste de considération pour le travail réalisé.

Le festival supposé prestigieux - « Songes d'été » - se voit alloué un budget de 20 à 30.000 euros sans aucune concertation avec la population. Ce budget est exorbitant par rapport aux moyens de la commune, et les résultats d'une telle politique sont maigres : les Annotains désertent les manifestations de « Songes d'été », et les rares vacanciers et personnes rameutées en toute hâte de l'extérieur, ne compensent pas le manque de public.

Enfin, ces dépenses festivières interdisent toute autre initiative culturelle originale et la réalisation d'un programme culturel riche et diversifié, tout au long de l'année.

L'absence d'une politique culturelle cohérente de l'équipe municipale en place, et les effets néfastes de ses initiatives intempestives, nous conduisent à proposer un certain nombre de lignes directrices qui guideront notre action dans ce domaine.

Notre projet

- Mettre fin aux chimères d'une politique culturelle dispendieuse en faveur de quelques-uns, et misérable pour tous les autres. Cela nous engage à renoncer aux manifestations qui n'ont d'autres fins que d'améliorer la position sociale de leurs responsables.
- Développer une politique culturelle en faveur de la population qui vit au pays et mettre en place un véritable processus de consultation démocratique parmi les citoyens annotains sur la politique culturelle et le programme annuel d'activités.
- Renforcer les moyens financiers des associations pour soutenir leurs activités culturelles et favoriser la coordination de leurs activités pour en améliorer la diffusion et fédérer toutes les bonnes volontés.
- Créer la *Maison des Associations*, lieu de rencontre permanent pour toutes les associations et les ateliers créatifs.
- Favoriser l'accueil d'activités de l'enseignement artistique. Jamais, par exemple, le projet de M. Claude Troin, d'accueillir une école des arts monumentaux ne fut pris en considération par la municipalité sortante.
- Organiser une véritable concertation de toutes les communes du Canton d'Annot - et au-delà, avec le Canton d'Entrevaux - pour éventuellement conjuguer nos moyens et harmoniser les différentes programmations culturelles de l'année, et spécialement de l'été.

9. La jeunesse et l'éducation Au cœur de nos préoccupations

En matière d'éducation, c'est la Communauté de Communes *Terres de Lumière* qui porte la compétence des écoles du premier degré :

- gestion administrative de l'école,
- gestion des dépenses liées aux activités des classes de l'école intercommunale hors enseignement,
- gestion du service de cantine scolaire,
- gestion du service de ramassage scolaire par délégation du conseil général,
- gestion du bâtiment de l'école intercommunale en fonctionnement et en investissement,
- accueil de la petite enfance.

Le conseil général, quant à lui, assure la responsabilité du collège.

Dans ce domaine, de nombreuses initiatives doivent être prises en lien avec les parents d'élèves et les enseignants, l'Éducation nationale, les associations nombreuses et volontaires sur notre territoire, et les jeunes eux-mêmes.

La réforme des rythmes scolaires doit être aussi l'occasion de mobiliser des moyens supplémentaires pour aider nos enfants dans leur parcours scolaire. Les menaces de fermeture de classes, synonymes de régression des moyens et de surcharge des classes restantes, ne sont jamais réellement écartées.

L'offre d'activités et d'animations en direction de nos jeunes reste faible, et, pour tout dire, insuffisamment soutenue par la municipalité actuelle et la communauté de communes.

Notre projet

- Revalider les capacités d'accueil de l'école en fonction de l'effectif (notamment dortoir et cantine).
- Améliorer l'organisation des activités périscolaires.
- Organiser un meilleur accès à l'école primaire et maternelle en cas d'intempéries.
- Renforcer les équipements numériques et aménager un espace numérique de travail (comme au collège) pour faciliter les activités de télé-enseignement, web-tutorat, cours de langue (visio-conférence) et les jeux pédagogiques.
- Contribuer à une réflexion critique sur les avantages et les risques des techniques de l'informatique à l'école.
- Proposer des activités dans le domaine du multimédia et de l'internet dès le primaire afin de préparer les jeunes générations aux e-compétences (le numérique augmente de 30% les résultats d'un élève quand il y a appropriation pédagogique par l'enseignant).
- Accorder une attention soutenue à l'enseignement de l'éducation civique.
- Prévoir des rencontres destinées à favoriser le dialogue entre les générations.
- Développer des outils de communication spécifiques, favorisant l'esprit coopératif.
- Planifier un forum annuel en partenariat avec des institutions et acteurs concernés (emploi, culture et sports).
- Organiser des rencontres linguistiques pour le collège.
- Faire preuve d'une très grande vigilance sur les moyens et le fonctionnement du collège, y compris en intervenant auprès du conseil général, notamment sur le confort des enfants.
- Assurer une meilleure information des parents sur la vie, le fonctionnement et la gestion des établissements.
- S'informer régulièrement au sujet de la performance de l'école sur la durée (du primaire jusqu'au collège) afin de mesurer et d'analyser l'efficacité des pratiques (évaluations et résultats au brevet en fin de 3e par exemple).
- Créer un centre aéré pour l'accueil de la petite enfance et des activités destinées aux jeunes, l'été et pendant les vacances scolaires.
- Donner aux jeunes la parole, les écouter sur leurs besoins et leurs envies, faire en sorte qu'ils soient représentés.

10. Les sports et les loisirs Renouveler et améliorer les équipements

Nous déplorons de voir la zone de Vérimande, destinée depuis longtemps aux sports et loisirs, quasiment délaissée - hormis le terrain multisports et les terrains de tennis refaits par l'association de tennis -, alors qu'il s'agit d'un véritable atout pour notre village et pour tout le canton.

Le terrain de football a été abandonné par la municipalité ; la piscine n'est plus aux normes depuis de nombreuses années, et l'engagement récent d'une mission de maîtrise d'œuvre pour sa réhabilitation ressemble fort à de l'électorisme ; le bâtiment colonial est à l'abandon ; la salle polyvalente est en partie obsolète, et le centre équestre a dû attendre longtemps un manège couvert.

Il faut donc à nouveau montrer une ambition à la hauteur de la vocation du site

Notre projet

- Réfection de la piscine, comprenant des vestiaires partagés avec le stade, en gardant la vocation de piscine de plein air, mais en donnant plus d'espace aux baigneurs.
- Réfection du stade en pelouse naturelle, pour être complémentaire avec le stade de Puget-Théniers.
- Création d'équipements complémentaires pour diversifier les utilisations de la salle polyvalente, laquelle doit être réaménagée.
- Évaluation du bâtiment colonial pour lui donner une vocation sportive ou d'animation.
- Aménagement d'un gymnase pour les scolaires et les pratiques sportives en salle (dont l'escalade), projets jugés prioritaires par le conseil général,
- Une seconde carrière pour le centre équestre, afin d'accueillir des compétitions, sources d'animation et de développement de l'activité.

11. L'environnement Assurer notre qualité de vie

L'environnement est un problème majeur depuis quelques années. À ANNOT, le sujet passe quasiment inaperçu : le tri sélectif commence à peine à être réellement valorisé, avec des résultats bien décevants par rapport au niveau national.

Pour le reste, il existe peu ou pas de projets, et la débrouille semble la règle pour tout le monde : la déchetterie de Pont-de-Gueydan est restée inaccessible bien trop longtemps aux Annotains ; il n'existe pas d'endroit pour déposer les déchets verts ; la distribution des composteurs n'est pas valorisée ; le ramassage des cartons auprès des commerçants n'est toujours pas organisé ; des dépôts sauvages de gravats sont apparus un peu partout ; les abords de la Vaïre et de la Beïte ne sont pas entretenus (pourvu qu'il n'y ait pas d'inondations !) ; les rues du village sont régulièrement souillées, et les abords de la *Respelido*, peu ragoutants - voir les anciens sanitaires ouverts à tous vents ou encore la piscine en cours de comblement avec des ... gravats -.

Seul investissement majeur : la chaudière à bois de l'école intercommunale qui chauffe aussi le village vacances privatisé par décision du conseil municipal. Il serait utile de savoir ce que l'exploitant du *Village Vacances* rembourse réellement : participe-t-il uniquement aux frais de chauffage, sur la base de sa consommation calorifique ? Il serait pourtant logique qu'il verse aussi une participation à l'amortissement de l'investissement.

Notre projet

- Un éclairage public moins coûteux en énergie.
- Des déchets verts enfin pris en compte.
- Un entretien des chemins et abords des cours d'eau, ne serait-ce que pour prévenir les risques en cas d'inondation, mais aussi pour la qualité du paysage.
- Une meilleure qualité de service pour le ramassage des ordures ménagères et le tri sélectif.
- La préservation et la valorisation de la forêt.

- Une démarche raisonnée et volontariste vers le développement durable, prenant en compte l'évolution progressive des mentalités, des projets partagés avec la population, des actions d'information et de sensibilisation.

Rejoignant les préoccupations en matière d'environnement, mais aussi l'accueil touristique et la mise en valeur de notre village, nous considérons qu'il est grand temps de faire un effort pour le site de la gare des Chemins de Fer de Provence. En effet, laissé à l'abandon par la municipalité, ce site mérite une réhabilitation complète, pour plusieurs raisons :

- la gare est une porte d'entrée de notre village, accueillant des voyageurs toute l'année, et surtout l'été, avec un afflux de touristes que nous devons orienter ; ce lieu doit leur donner envie de venir découvrir notre village et ses nombreux atouts,
- l'ensemble du site possède une forte valeur patrimoniale pour ses bâtiments typiques, mais aussi son environnement ; de nombreux randonneurs et grimpeurs passant à proximité pour « monter » dans les grès.

Nous voulons, par conséquent, travailler avec la Région et la Régie régionale des Transports, dans le cadre des *contrats d'axe*, pour :

- Améliorer l'affichage : plan d'Annot, liste des commerçants, les Grès.
- Rouvrir un buffet.
- Créer une antenne saisonnière de l'Office de Tourisme.
- Assurer une disponibilité des taxis ou une navette permettant de rejoindre la place.
- Refaire le parking et installer, de loin en loin, des tables et des bancs.
- Valoriser la vocation des lieux vers les voies de randonnée et d'escalade dans les grès.
- Aménager l'éclairage et proposer des sanitaires dignes de ce nom.
- Régler le problème de l'eau potable pour tout le quartier.
- Faire la promotion du train et intégrer le site de la gare dans le programme d'animations.
- Favoriser le transport de marchandises, de vélos, et la location de vélos et VTT (y compris des véhicules électriques).
- Obtenir la création d'une antenne technique à ANNOT avec un chef de dépôt et une équipe.

Quant au site des grès d'ANNOT, qui a fait l'objet de quelques attentions de la part de la communauté de communes avec le concours du Pays A3V, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un projet qui ne porte pas de réelles perspectives de développement. Nous considérons donc que de nouvelles initiatives doivent être prises en associant plus étroitement les professionnels, afin de diversifier l'attractivité du site. Nous ferons appel aux techniques du numérique et aux réseaux professionnels pour assurer une commercialisation suffisante et faire de cette richesse naturelle et paysagère un vrai atout pour notre commune, tout en veillant à préserver ses qualités et en respectant son classement en zone naturelle protégée.

12. Valoriser le patrimoine Pour respecter notre Histoire

Le patrimoine de notre commune est considérable, mais au fil des années, le conseil municipal n'a pas su l'entretenir, le préserver et le valoriser. Pire, il a même été question de vendre certains bâtiments remarquables, pour s'en « débarrasser ».

Nous considérons que ce patrimoine, historique, architectural et paysager, est un atout pour le village et ses environs. A cet égard, le hameau de Rouaine, éternel oublié, ne le sera plus.

Au risque de le voir disparaître, nous devons tout faire pour sauvegarder notre patrimoine.

Enfin, que dire de la mairie ? Elle n'est toujours pas conforme en matière d'accessibilité, et ne correspond décidément pas à l'idée que nous nous faisons d'un service public de proximité, accueillant et adapté aux différentes catégories de publics.

Notre projet

- Restructuration de la mairie et de la trésorerie en prenant en compte la place située devant le bâtiment.
- Travaux de remise en état du bâtiment de Colle Basse pour en faire un lieu d'activité et d'accueil en lien avec un projet de relance de la randonnée et du VTT ; ceci peut se décliner avec plus ou moins d'ambition suivant les moyens disponibles.
- Reprendre le projet de la *maison BRUN* consistant à créer un gîte pour les grimpeurs, dans le style des auberges de jeunesse, dont le financement est aisé.
- Lancer une réflexion sur le devenir de la *Respelido* en imposant un cahier des charges pour le respect de la valeur patrimoniale de l'ensemble.
- Organiser un débat sur le devenir de la maison coloniale de Vérimande, en mettant sur la table toutes les idées et options possibles, et en y intégrant la piscine et l'ensemble du site de Vérimande.
- Lancer une réflexion pour l'embellissement et la mise en valeur du village médiéval, en essayant de stopper sa désertification et en intégrant les questions de propreté et une planification à moyen terme des investissements nécessaires.

Conclusion

Nous avons conscience des tâches nombreuses et considérables qui nous attendent.

Elles sont à la mesure de l'incurie de la municipalité sortante et de son absence d'initiative concrète dans notre vie communale.

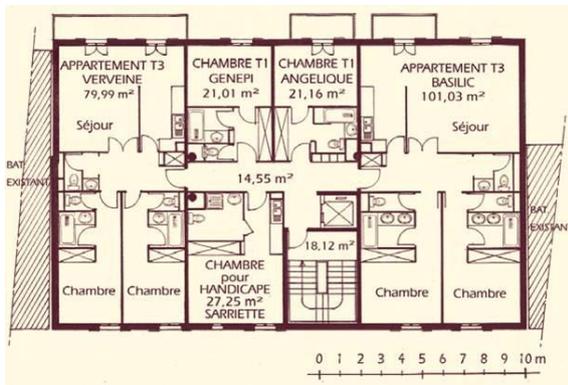
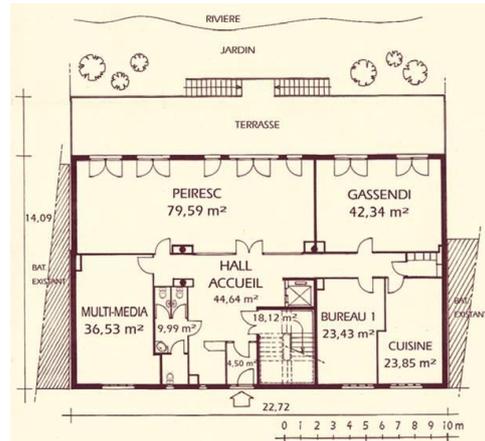
Si par malheur, cette équipe devait être reconduite, le déclin qu'elle a laissé s'installer risquerait de devenir irréversible. Gardons-nous, à cet égard, de projets et d'initiatives de dernière minute de leur part, ayant pour seul objet de faire espérer des lendemains qui chantent : ce sont des promesses qui n'engagent que ceux qui les croient...

Notre programme s'est efforcé de couvrir tous les domaines de la vie communale, et aucune de ses propositions n'est inutile. Nous sommes prêts à l'améliorer à votre écoute. Il exigera cependant un temps qui dépassera largement l'horizon d'une seule mandature. Nous avons voulu tracer une perspective à long terme et redonner ainsi aux Annotains l'espoir d'une vie meilleure.

Tout ce que nous proposons est possible et nous avons la ferme volonté de tenir nos engagements et le courage de nous mettre au travail.

4 janvier 2014

Le Campus Platon : un centre médico-social et d'hébergement pour personnes âgées :



Une préfiguration de notre projet pour la zone de loisirs de Vérimande

